



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DALC'H MAD ATAO !

Les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)

Présentation de la démarche

1. Le contexte

- ▶ La loi 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (dite loi « APER ») a été publiée le 10 mars 2023.
- ▶ Cette loi s'inscrit dans un contexte national et international de **crise climatique et de crise énergétique** où le **déploiement massif des énergies renouvelables** apparaît comme essentiel pour **diminuer la dépendance aux énergies fossiles** et pour **amplifier la lutte contre le dérèglement climatique**.
- ▶ Cette loi entend ainsi concilier l'amélioration de l'**acceptabilité locale** avec l'**accélération des énergies renouvelables**, tout en garantissant la **protection des enjeux environnementaux**.

2. Les objectifs de la loi

- ▶ La loi s'articule autour de 4 axes :
 - ▶ **Planifier** en remettant les territoires et les collectivités au centre des décisions et en donnant des leviers d'action aux élus locaux
 - ▶ **Simplifier** pour lever les lourdeurs administratives et améliorer la sécurité juridique des projets sans renoncer à nos exigences environnementales
 - ▶ **Mobiliser** les terrains déjà artificialisés ou sans enjeux environnementaux majeurs pour déployer les énergies renouvelables et ainsi préserver les terrains non artificialisés. Grâce à cette loi, l'équivalent de plusieurs dizaines de gigawatts en foncier déjà artificialisé pourront être libérés
 - ▶ **Partager** et redistribuer la valeur générée par les énergies renouvelables, qui sont de plus en plus compétitives, pour soutenir des projets locaux et de protection de la biodiversité

2. Les objectifs de la loi

- ▶ En chiffre, cela veut dire :
 - ▶ Porter à 33 % la part d'énergies renouvelables dans notre consommation à l'horizon 2030 ;
 - ▶ Augmenter nos capacités de production d'électricité renouvelable en attribuant 1 GW d'éolien en mer par an dès 2024, en multipliant par 3 la puissance installée de photovoltaïque d'ici 2028 (passer d'environ 15 à 45 GW) et en portant la capacité installée d'éolien à 35 GW ;
 - ▶ Porter la part de chaleur renouvelable à 38 % en multipliant par 5 la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux ;
 - ▶ Porter la part de renouvelables dans les carburants à 15 % ;
 - ▶ Porter la part de gaz renouvelable à 10 % en 2030.

3. Les énergies renouvelables, c'est quoi ?

- ▶ Les **énergies renouvelables (EnR)** sont alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eau, les marées ...
- ▶ Elles permettent de **produire** de l'électricité, de la chaleur, du froid, du gaz, du carburant, du combustible.
- ▶ Ces sources d'énergie, considérées comme **inépuisables à l'échelle du temps humain**, n'engendrent **pas d'émissions polluantes**.
- ▶ Elles permettent de **réduire nos émissions de gaz à effet de serre** pour répondre à l'**urgence climatique**.

3. Les énergies renouvelables, c'est quoi ?

► Il existe 5 grandes familles d'énergies renouvelables :

- Énergie éolienne (terrestre et en mer) : *production d'électricité*
- Énergie solaire (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) : *production d'électricité et de chaleur*
- Biomasse : *production de chauffage (bois-énergie),
production de chaleur et d'électricité (déchets),*
- Énergie hydraulique : *production d'électricité*
- Géothermie : *production de chaleur*

4. La définition d'une ZAEnR

- ▶ Les ZAEnR correspondent à une **cartographie des surfaces par filières d'énergies** afin de déterminer les potentiels de production.
- ▶ Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront **personnaliser leurs zones d'accélération** en fonction de la **réalité de leur territoire**.
- ▶ Les ZAEnR doivent permettre d'**identifier des secteurs** susceptibles d'**accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable** (le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, ...).
- ▶ Elles **ne garantissent pas leur autorisation**, ceux-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicable. L'instruction des projets reste faite au cas par cas.

5. Les zones d'accélération des EnR

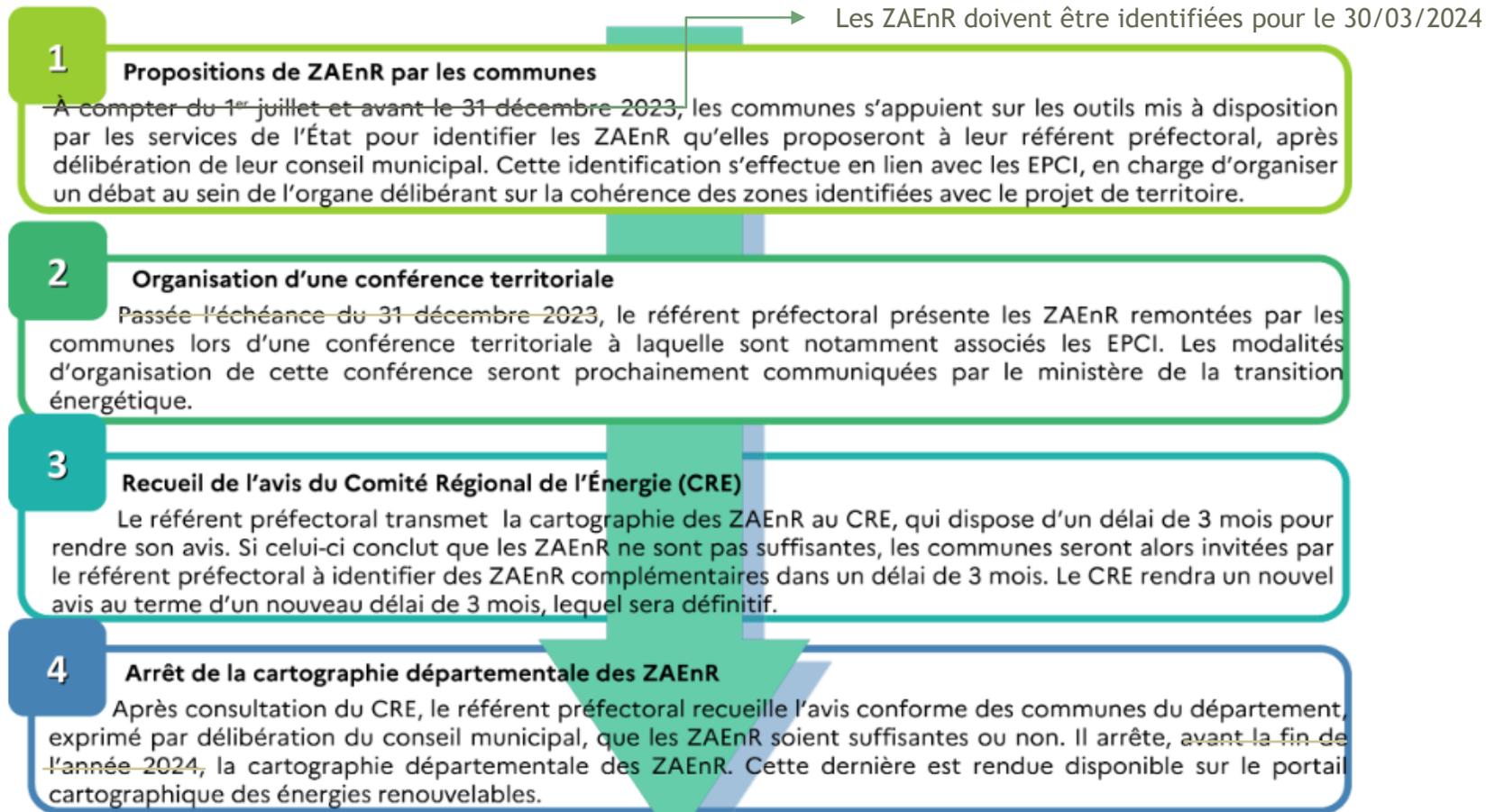
► **Caractéristiques** des zones d'accélération :

- ◆ Peuvent être incluses dans les documents d'urbanisme ;
- ◆ Seront intégrées dans les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- ◆ Seront renouvelées tous les 5 ans (programmation pluriannuelle de l'énergie).

► **Impacts** des zones d'accélération :

- ◆ Il s'agit de zones préférentielles mais non obligatoires et non exclusives.
- ◆ Ces zones pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs (bonus dans les appels d'offres, modulation tarifaire).
- ◆ Les projets portés pourront bénéficier de délais raccourcis dans le cadre des demandes d'autorisation administrative.

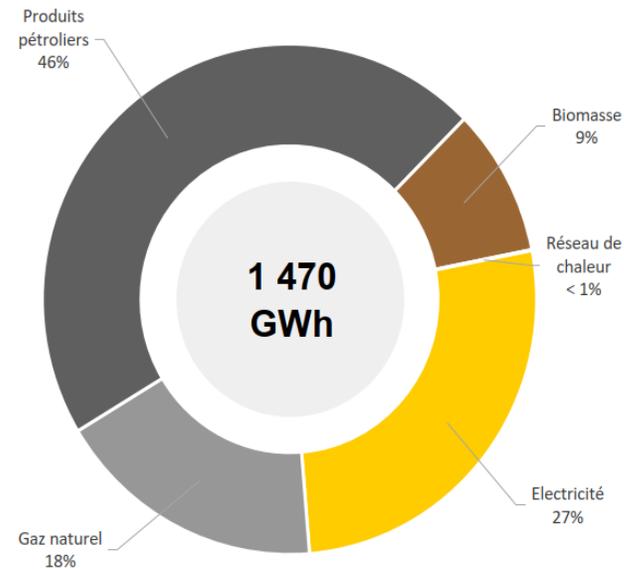
6. Le calendrier



7. Quelques données énergétiques du territoire de Morlaix Communauté

La consommation d'énergie et les émissions de GES (TerriSTORY®)

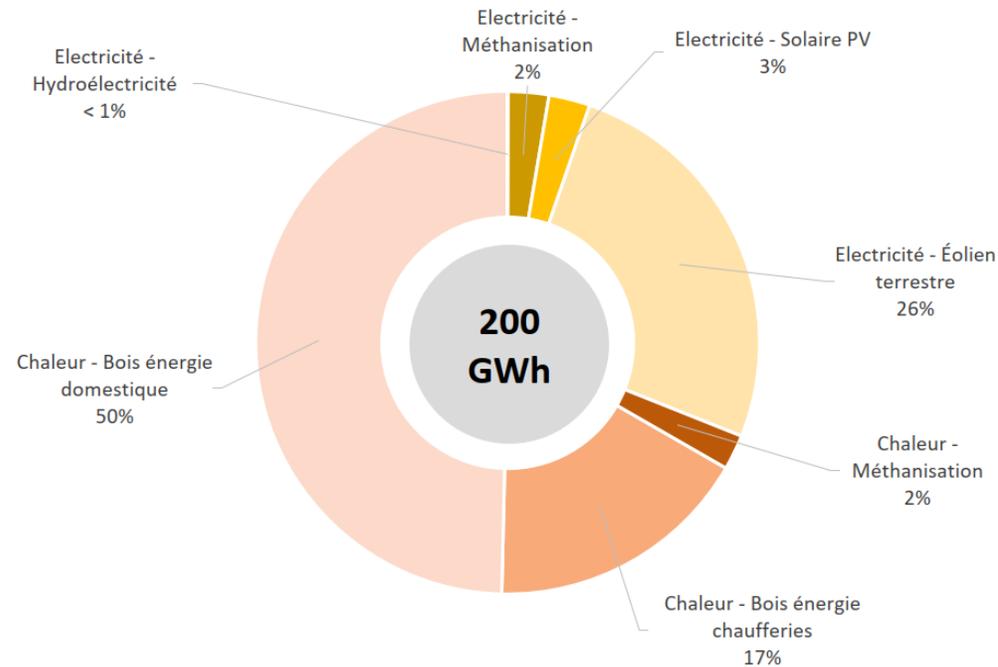
- Une consommation importante d'énergies fossiles (près des $\frac{2}{3}$ de l'énergie consommée)
- Un recours minoritaire à des solutions locales de production d'énergie
- Pour une même quantité d'énergie consommée, le **fioul émet environ 1,5 fois plus de gaz à effet de serre que le gaz naturel** et plus de **5 fois plus que l'électricité** (avec le mix électrique français).



Année 2018

7. Quelques données énergétiques du territoire de Morlaix Communauté

La production d'énergies renouvelables (Schéma de Développement ENR de Morlaix Communauté)

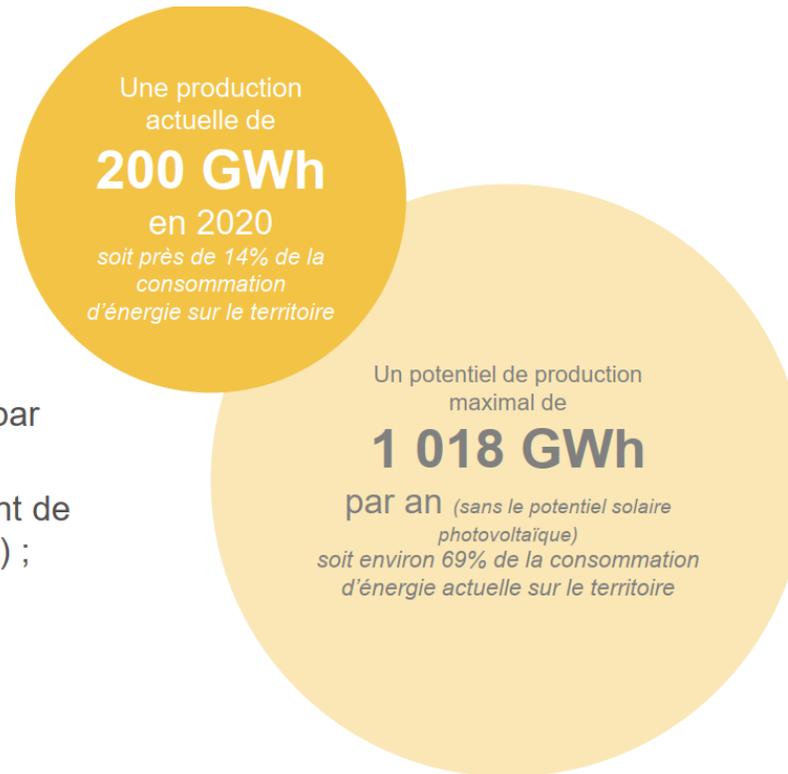


7. Quelques données énergétiques du territoire de Morlaix Communauté

La production d'énergies renouvelables

(Schéma de Développement ENR de Morlaix Communauté)

- Le **bois-énergie** représente la principale production d'énergie renouvelable sur le territoire (67% de la production) suivi de l'**éolien** (26% de la production) ;
- La production d'ENR&R a augmenté de 17% entre 2010 et 2020 (+29 GWh) ;
- La chaleur est le premier vecteur énergétique produit par des sources renouvelables sur le territoire ;
- Le potentiel de production d'énergie est majoritairement de l'**électricité** renouvelable (principalement avec l'éolien) ;
- Il y a enjeu de communication auprès des habitants et acteurs du territoire pour améliorer l'acceptabilité des projets ENR ;
- Certaines énergies nécessitent d'être vigilants sur l'équilibre environnemental des projets potentiels



7. Quelques données énergétiques du territoire de Morlaix Communauté

Évolution de la consommation annuelle d'électricité

15 287 MWh consommés en 2022*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
7 587	3 394	375	3 931	0
49,6 %	22,2 %	2,5 %	25,7 %	0 %*

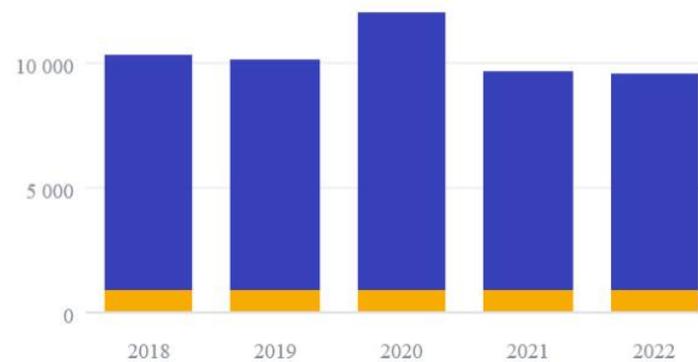


Évolution de la production annuelle d'électricité

9 645 MWh de production en 2022

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies
982	8 664	0	0
10,2 %	89,8 %	0 %	0 %

Cogénération	Autres
0	0
0 %	0 %



8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres clés

Sources : Enedis, Agence ORE, ODRE.

Sites de consommation d'électricité par secteur en 2022

1 648 sites de consommation au total*
Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
1 452 88,1 %	52 3,2 %	18 1,1 %	126 7,6 %	0 0 %*



616 437 sites de consommation au total
Finistère

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
542 560 88,0 %	7 105 1,2 %	5 287 0,9 %	59 884 9,7 %	1 601 0,3 %

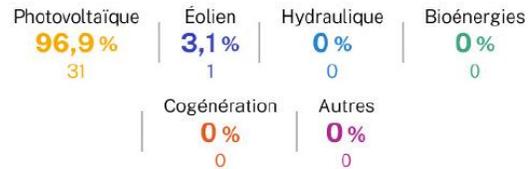


8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres clés

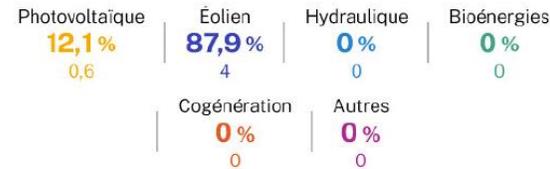
Sites de production d'électricité par filière en 2022

32 sites de production au total
Saint-Thégonnec Loc-Eguiner

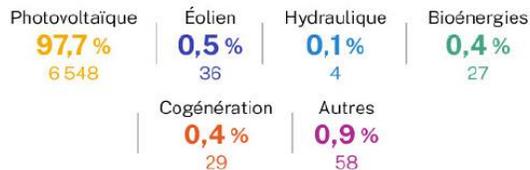


Puissance max installée par filière en 2022

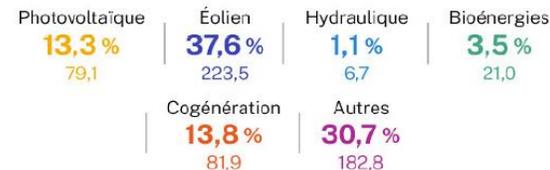
4,6 MW installés au total
Saint-Thégonnec Loc-Eguiner



comparés aux **6 702 sites**
Finistère



comparés aux **595,0 MW**
Finistère



8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

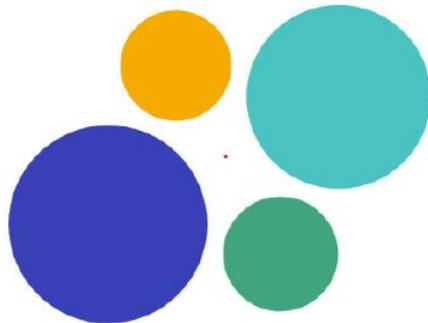
Les chiffres clés

Sources : Enedis, Agence ORE, ODRE.

Consommation d'électricité par secteur en 2022

20 748 MWh consommés au total*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
7 159	2 701	8 378	2 510	0
34,5 %	13,0 %	40,4 %	12,1 %	0 %*

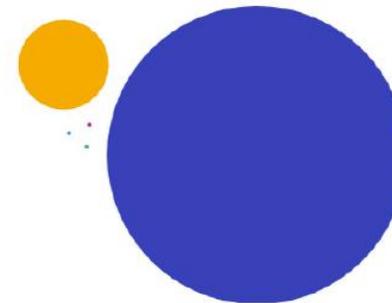


Production d'électricité par filière en 2022

6 755 MWh de production au total

Photovoltaïque	Éolien	Hydraulique	Bioénergies
514	6 241	0	0
7,6 %	92,4 %	0 %	0 %

Cogénération	Autres
0	0
0 %	0 %



8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres clés

Comparaison production / consommation d'électricité

SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER

consomme **20 748 MWh***



et produit **6 755 MWh** soit un ratio de **32,6 %**

FINISTÈRE

consomme **5 490 566 MWh**



et produit **1 213 093 MWh** soit un ratio de **22,1 %**

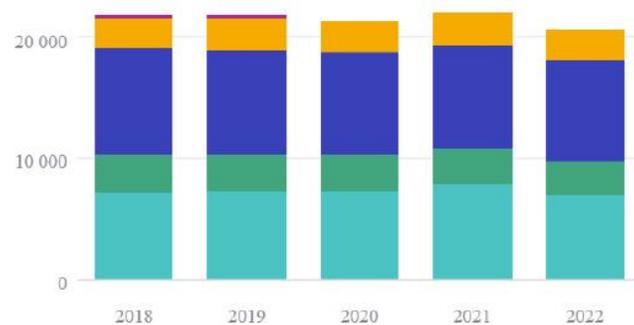
8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres clés

Évolution de la consommation annuelle d'électricité

20 748 MWh consommés en 2022*

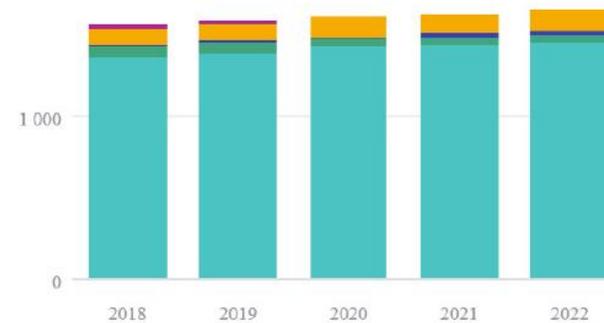
Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
7 159	2 701	8 378	2 510	0
34,5 %	13,0 %	40,4 %	12,1 %	0 %*



Évolution du nombre de sites de consommation d'électricité

1 648 sites de consommation en 2022*

Résidentiel	Agriculture	Industrie	Tertiaire	Inconnu
1 452	52	18	126	0
88,1 %	3,2 %	1,1 %	7,6 %	0 %*

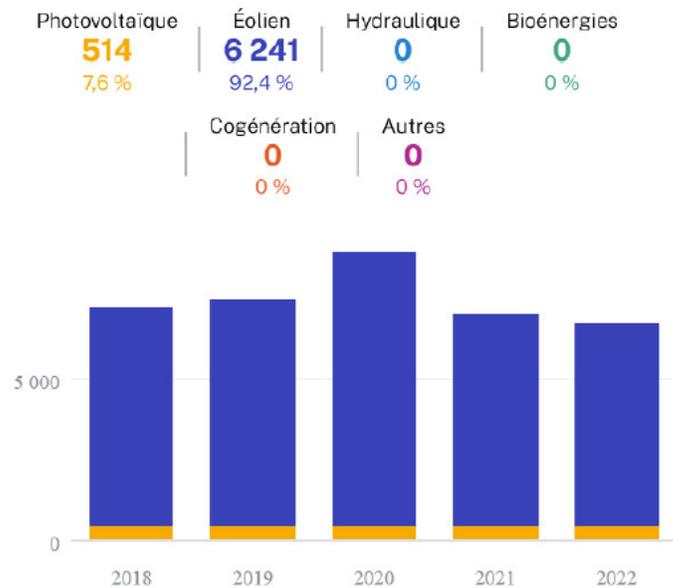


8. Focus sur Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres clés

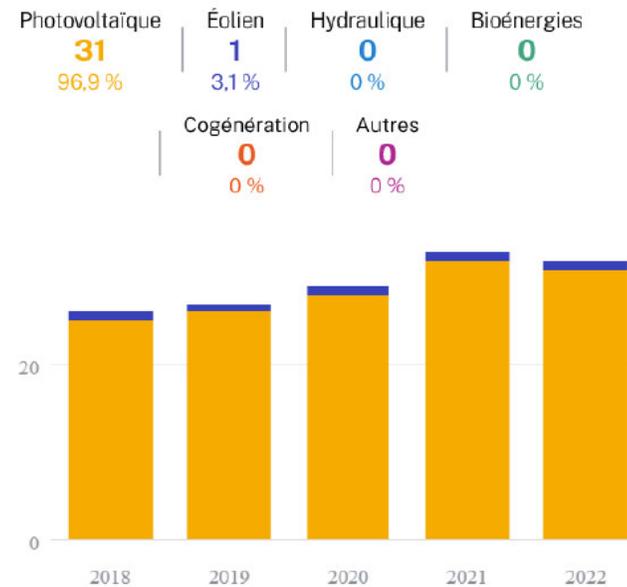
Évolution de la production annuelle d'électricité

6 755 MWh de production en 2022



Évolution du nombre de sites de production d'électricité

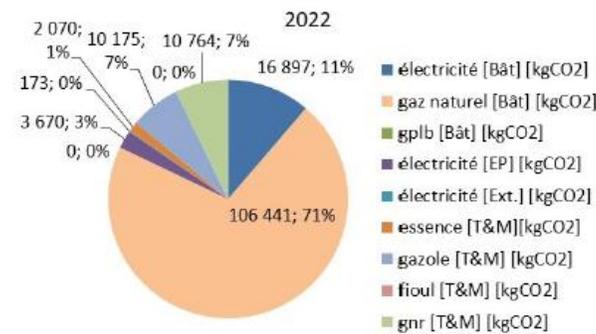
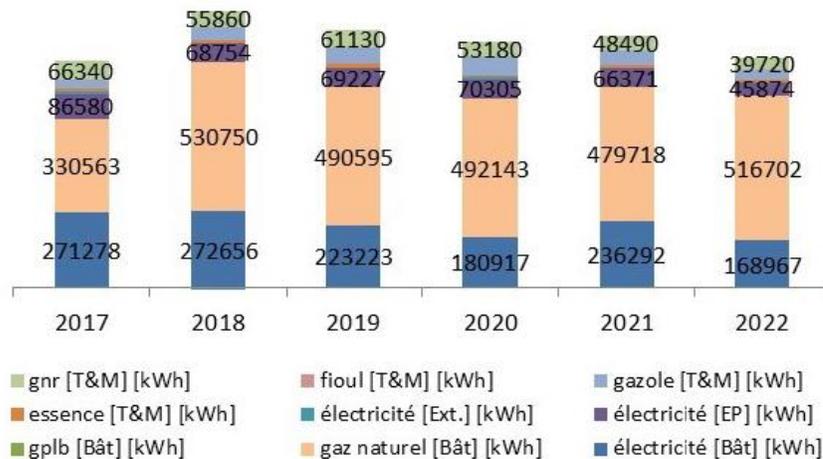
32 sites de production en 2022



8. Saint-Thégonnec Loc-Éguiner

Les chiffres du patrimoine bâti communal

⚡ COMMUNE. CONSOMMATION PAR ÉNERGIE (KWH/AN)



Les **émissions de CO2** sont en 2022 de 150 tonnes, représentant 54 véhicules légers^[2]. Elles étaient de 119 tonnes en 2001.